



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.6/2003/1  
16 janvier 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des plants  
de pommes de terre

26-28 mars 2003, Genève

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 26 mars 2003, à 10 heures

**Note du secrétariat:** Les cotes figurant entre crochets sont celles de documents que le secrétariat n'avait pas reçus à la date de l'établissement de l'ordre du jour. Ils seront distribués soit avant la session dans la langue originale seulement (s'ils ont été reçus au moins six semaines avant l'ouverture), soit en cours de session en tant que documents informels (s'ils ont été reçus plus tard). Ils pourront aussi être consultés sur le site Web s'ils ont été envoyés sous forme électronique.

- |    |  |  |
|----|--|--|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour  | TRADE/WP.7/GE.6/2003/1                                     |
| 2. | Faits notables survenus depuis la trente-deuxième session en ce qui concerne:  | TRADE/WP.7/GE.6/2003/2                                     |
|    | – Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles  |  |
|    | – Le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise   |  |
|    | – L'Union européenne   |  |
|    | – L'OCDE   |  |
|    | – L'OMC  |  |
|    | – La NAPPO et l'OEPP   |  |
| 3. | Renseignements concernant les résultats des réunions du Bureau   | TRADE/WP.7/GE.6/2003/2                                     |
| 4. | Examen de la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre  | TRADE/WP.7/2002/9/Add.16<br>(Texte de la norme en vigueur) |
| a) | Projet de nouvelle introduction de la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre   | TRADE/WP.7/GE.6/2003/3                                     |
| b) | Annexe I: Liste des parasites à contrôler sur le matériel nucléaire (initial) de référence   | TRADE/WP.7/GE.6/2003/4                                     |
| c) | Annexe II: Conditions minimales auxquelles les cultures doivent satisfaire en ce qui concerne l'état viral et la pureté variétale  | TRADE/WP.7/GE.6/2003/5                                     |
| d) | Annexe VIII: Échelle d'évaluation du pourcentage de la surface sur laquelle un tubercule est marqué par des taches (gale commune, rhizoctone brun ou gale poudreuse par exemple) | TRADE/WP.7/GE.6/2003/6                                     |
| e) | Nouvelle annexe IX: Tableau récapitulatif des tolérances   |  |
| f) | Définition de la notion de variété dans la norme   | TRADE/WP.7/GE.6/2003/8                                     |
| 5. | Conditions minimales à respecter pour la production et le maintien en état du matériel nucléaire (initial) de référence  |  |
| 6. | Tolérances de destination  |  |
| 7. | Meilleures pratiques recommandées pour la manipulation des tubercules  |  |
| 8. | Incidences des OGM sur la norme  | TRADE/WP.7/GE.6/2003/7                                     |
| 9. | Nécrose superficielle d'origine virale   |  |

10. Normalisation des méthodes d'essai
11. Liste de parasites et de maladies TRADE/WP.7/GE.6/2003/9
12. Résultats de l'étude des régimes nationaux de certification des plants de pommes de terre (questionnaire)
13. Préoccupations des acheteurs de plants TRADE/WP.7/GE.6/2002/12  
TRADE/WP.7/GE.6/2001/INF.2
14. Débat sur les aspects des systèmes de certification pour lesquels un renforcement de la normalisation pourrait être utile
15. Prochaines réunions et futurs travaux
16. Préparatifs de la cinquante-neuvième session du Groupe des normes de qualité des produits agricoles
17. Questions diverses
18. Élection des membres du Bureau
19. Adoption du rapport

#### **Calendrier proposé**

26 mars	10 heures – 13 heures	Points 1 à 4
	15 heures – 18 heures	Point 4
27 mars	10 heures – 13 heures	Points 5 à 9
	15 heures – 18 heures	Points 10 à 13
28 mars	10 heures – 13 heures	Points 13 à 18
	15 heures – 18 heures	Point 19.

## ANNOTATIONS

### **Point 1: Adoption de l'ordre du jour**

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.6/2003/1

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

### **Point 2: Faits notables survenus depuis la trente-deuxième session**

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.6/2003/2

Dans le document TRADE/WP.7/GE.6/2003/2 se trouvent résumés les résultats pertinents de la sixième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, et de la cinquante-huitième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité.

Les délégations seront aussi informées des questions pertinentes découlant des activités menées par l'Union européenne, les systèmes de semences de l'OCDE, l'OMC, la NAPPO et l'OEPP.

### **Point 3: Renseignements concernant les résultats des réunions du Bureau**

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.6/2003/2

Dans le document TRADE/WP.7/GE.6/2003/2 se trouvent résumés les résultats de la réunion du Bureau élargi qui s'est tenue au Canada du 30 septembre au 4 octobre 2002.

### **Point 4: Examen de la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre**

Document pour la session: TRADE/WP.7/2002/9/Add.16 (texte de la norme en vigueur)

#### **a) Projet de nouvelle introduction de la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre**

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.6/2003/3 (secrétariat)

Le document susmentionné contient le texte d'un projet de nouvelle introduction de la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre qui a été examinée à plusieurs réunions du Bureau. On y explique les objectifs de la norme, en quoi consiste son application et ses relations avec des textes d'autres organisations.

#### **b) Annexe I: Liste des parasites à contrôler sur le matériel nucléaire (initial) de référence**

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.6/2003/4

La proposition contient une définition du matériel initial de référence ainsi qu'une liste des parasites à contrôler sur celui-ci.

**c) Annexe II: Conditions minimales auxquelles les cultures doivent satisfaire en ce qui concerne l'état viral et la pureté variétale**

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.6/2003/5

La proposition formulée dans le document susmentionné a été initialement soumise par le Portugal et modifiée à la réunion du Bureau tenue au Canada.

**d) Annexe VIII: Échelle d'évaluation du pourcentage de la surface sur laquelle un tubercule est marqué par des taches (gale commune, rhizoctone brun ou gale poudreuse par exemple)**

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.6/2003/6

La délégation française a rédigé une proposition visant à inclure des images des tubercules de référence atteints de rhizoctone, de gale commune ou de gale poudreuse. Les délégations sont également invitées à étudier la façon d'améliorer encore l'annexe et à réfléchir à l'intérêt d'établir une brochure explicative pour les plants de pommes de terre.

**e) Nouvelle annexe IX: Tableau récapitulatif des tolérances**

La délégation canadienne s'est déclarée disposée à établir un tableau récapitulatif des tolérances mentionnées dans les diverses annexes de la norme afin de faciliter l'utilisation de celle-ci. Il est aussi proposé d'ajouter un index à la norme.

**f) Définition de la notion de variété dans la norme**

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.6/2003/8

La délégation suisse a établi un document sur la manière de définir la notion de variété dans la norme, en tenant compte des prescriptions actuelles et en expliquant la nécessité d'élaborer et de proposer des amendements à la norme.

**Point 5: Conditions minimales à respecter pour la production et le maintien en état du matériel nucléaire (initial) de référence**

Le Bureau élargi propose de tenir un débat sur les conditions minimales à satisfaire pour la production et le maintien en état du matériel nucléaire (initial) de référence.

**Point 6: Tolérances de destination**

Le Bureau élargi propose de tenir un débat sur l'applicabilité des tolérances de destination pour les tubercules.

**Point 7: Meilleures pratiques recommandées pour la manipulation des tubercules**

Le Bureau élargi propose de tenir un débat sur les meilleures pratiques recommandées pour la manipulation des tubercules par l'expéditeur et le destinataire.

**Point 8: Incidences des OGM sur la norme**

Document pour la session: TRADE/WP.7/GE.6/2003/7

À la dernière session, la délégation canadienne a fait distribuer un document d'information sur les méthodes et moyens d'améliorer l'intégrité variétale dans le cadre des systèmes de certification des plants de pommes de terre. Ce document est distribué à la présente session comme document officiel. Des informations complémentaires sont attendues de la Russie sur la situation dans ce pays et de la Communauté européenne sur la décision pertinente du Conseil et le rapport du Comité permanent établissant un seuil.

Le groupe de travail (Canada, Fédération de Russie et Communauté européenne) continue à étudier les questions suivantes relatives aux OGM:

- Identité de la variété
- Incidences des OGM sur la norme
- Possibilité d'étiqueter la variété
- Le système actuel reste-t-il valable pour évaluer l'identité et la pureté variétales?

**Point 9: Nécrose superficielle d'origine virale**

Les délégations de la France et du Royaume-Uni rendront compte de l'état d'une proposition concernant la nécrose superficielle d'origine virale (comme celle causée par le virus de Rattle).

**Point 10: Normalisation des méthodes d'essai**

Lors de récentes sessions, il a été suggéré que la normalisation des méthodes de détection des virus et des parasites pourrait constituer un nouveau domaine de travail. On a fait observer que la norme CEE-ONU ne pouvait pas être exhaustive en ce qui concerne les essais, mais pouvait aider à choisir la méthode appropriée. Les réponses aux questionnaires devraient servir de point de départ pour l'étude de cette question parce qu'elles donnent une idée des méthodes utilisées dans divers pays. Aucun texte de proposition définitif n'est présenté pour la session.

**Point 11: Liste de parasites et de maladies**

Document: TRADE/WP.7/GE.6/2003/9

Le document susmentionné contient la liste actualisée des parasites et maladies qui a été présentée par la France et à laquelle on a ajouté une colonne sur les éventuelles méthodes d'essai existantes pour les parasites mentionnés dans la norme CEE-ONU.

**Point 12: Résultats de l'étude des régimes nationaux de certification des plants de pommes de terre (questionnaire)**

Les délégations seront informées de l'état de cette publication.

**Point 13: Préoccupations des acheteurs de plants**

TRADE/WP.7/GE.6/2002/12  
TRADE/WP.7/GE.6/2001/INF.2

La Section spécialisée poursuivra l'examen des préoccupations des acheteurs de plants.

**Point 14: Débat sur les aspects des systèmes de certification pour lesquels un renforcement de la normalisation pourrait être utile**

Toute nouvelle proposition au titre de ce point de l'ordre du jour sera la bienvenue.

**Point 15: Prochaines réunions et futurs travaux**

Les délégations sont invitées à faire des propositions concernant les futurs travaux et le calendrier des réunions de la Section spécialisée et du Bureau élargi.

**Point 16: Préparatifs de la cinquante-neuvième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles**

La Section spécialisée est invitée à se prononcer sur les décisions ou informations à communiquer à la session annuelle du Groupe de travail.

**Point 17: Questions diverses**

Toute autre question présentant un intérêt peut être examinée au titre de ce point.

**Point 18: Élection des membres du Bureau**

Conformément au règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, la Section spécialisée est appelée à élire un président et deux vice-présidents. À sa trente-deuxième session, M. P.G. Bianchi (Italie) avait été élu Président, et M. P. Miauton (Suisse) avait été élu Vice-Président.

**Point 19: Adoption du rapport**

La Section spécialisée adoptera le rapport sur les travaux de sa trente-troisième session en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.

**NOTE DU SECRÉTARIAT**

Les communications sont à adresser au secrétariat soit sur disquette par courrier à l'adresse suivante:

**Spécialiste des normes alimentaires  
Division du commerce de la CEE  
Palais des Nations  
Bureau 432  
1211 Genève 10  
Téléphone: (41) 22 917 2450  
Télécopie: (41) 22 917 0041**

soit par courrier électronique à:

**[agrstandards@unece.org](mailto:agrstandards@unece.org)**.

Les documents de la réunion seront disponibles sur le site Web:

**<http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm>**.

-----